

European Anglers Alliance
Rue du Luxembourg 47
1050 Brussels
Belgium

Tel: +32 (0)2 286 5956
Fax: +32 (0)2 732 5959
E-mail: email@eaa-europe.eu
Web: www.eaa-europe.eu



European Anglers Alliance
7th General Assembly
Paris, France, 1 April 2001

Resolution

Les problèmes à la surexploitation des stocks de civelles en nations d'Europe

L'Assemblée Générale de l'Alliance Européenne des Pêcheurs à la Ligne, qui représente 16 nations européennes et plus de 5 millions de pêcheurs, a eu lieu les 31 mars et 1 avril 2001 à Paris (France) et a eu pour objet les problèmes à la surexploitation des stocks de civelles en nations d'Europe.

Depuis 10 ans la qualité des eaux des fleuves européens atlantiques s'est fortement améliorée. Les conditions de migration des jeunes anguilles en retour de la mer des Sargasses également grâce à la création de passes spéciales pour ces poissons ou à l'effacement de certains obstacles.

Le plus gros problème qui demeure aujourd'hui est la surpêche des jeunes anguilles en estuaire qui peut parfois être assimilée à du braconnage.

Si des mesures ne sont pas rapidement prises c'est la survie de l'espèce qui sera remise en cause. L'anguille est le seul poisson qui se trouve exploité à tous les stades de son cycle biologique : jeunes qui remontent les fleuves (civelles), en eau douce (anguille jaune) ou lors de la descente vers la mer (anguille d'avalaison).

Jusqu'à maintenant, le seul stade anguillette (petite anguille sombre) était épargné par la pêche. C'est sur ce stade que repose la colonisation des milieux continentaux.

Ce stade est aujourd'hui exploité pour le transfert des poissons vers des élevages asiatiques. Cette vente des civelles et des anguilletes se fait au détriment des populations d'anguilles européennes.

Les efforts de pêche sur tous les stades sont en augmentation :

- Engins plus performants
- Période de pêche de plus en plus longue,
- Non-respect de la relève hebdomadaire,
- Possibilité de pêche de plus en plus en amont des estuaires,
- Cours élevés des jeunes à destination de l'Asie qui favorisent le braconnage et rendent la surveillance difficile et dangereuse.

Etant donné l'importance du réseau fluvial européen français la surpêche dans ces eaux très préjudiciable à l'espèce.

L'exploitation des jeunes poissons est particulièrement préjudiciable à l'espèce au détriment d'exploitation en fin de cycle et d'une valorisation qui laisse un potentiel reproducteur suffisant pour assurer la survie de l'espèce.

L'EAA demande :

- **une réduction de la pêche de la civelle, voire son interdiction durant plusieurs années :**
- **une réduction des engins de pêche,**
- **l'application stricte de la relève hebdomadaire,**
- **diminution de la pression de pêche,**
- **intensification de la lutte contre le braconnage,**
- **contrôle des circuits de vente et de commercialisation.**

Définition :

* Civelles : jeune anguille transparente débutant la montaison en rivière (2500 u/kg),

* Anguilllette : jeune anguille noire,

* Anguille jaune : anguille sédentaire,

* Anguille d'avalaison : anguille en migration reproductrice.